



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 46494

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'opportunité d'imposer si besoin certains revenus de gens du voyage sur les signes extérieurs de richesse. Pour éviter les conflits entre sédentaires et gens du voyage, il faut clarifier des situations qui, a tort ou à raison, apparaissent comme anormales. En effet, l'opinion publique ne comprend pas que certaines catégories de gens du voyage semblent échapper à l'impôt tout en bénéficiant de moyens matériels qui dépassent la moyenne du patrimoine des Français : par exemple, la possession d'une ou deux voitures haut de gamme et d'une caravane confortable qui représentent facilement une valeur de l'ordre d'un million de francs. Au moment où le Gouvernement cherche à rendre plus équitable le système fiscal français et à mieux assurer la contribution de chacun en fonction de ses revenus, il lui demande de bien vouloir lui préciser si l'imposition en fonction des signes extérieurs de richesse peut juridiquement et pratiquement être appliquée dans ce cas de figure pour compenser la difficulté de connaître les revenus.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46494

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6692